



Présentation Programme ALVEOLE



Objectifs du programme

Prolongation du Programme
jusqu'au 31 décembre 2021



Créer
25 000
emplacements



Sensibiliser
18 500
personnes



Calendrier

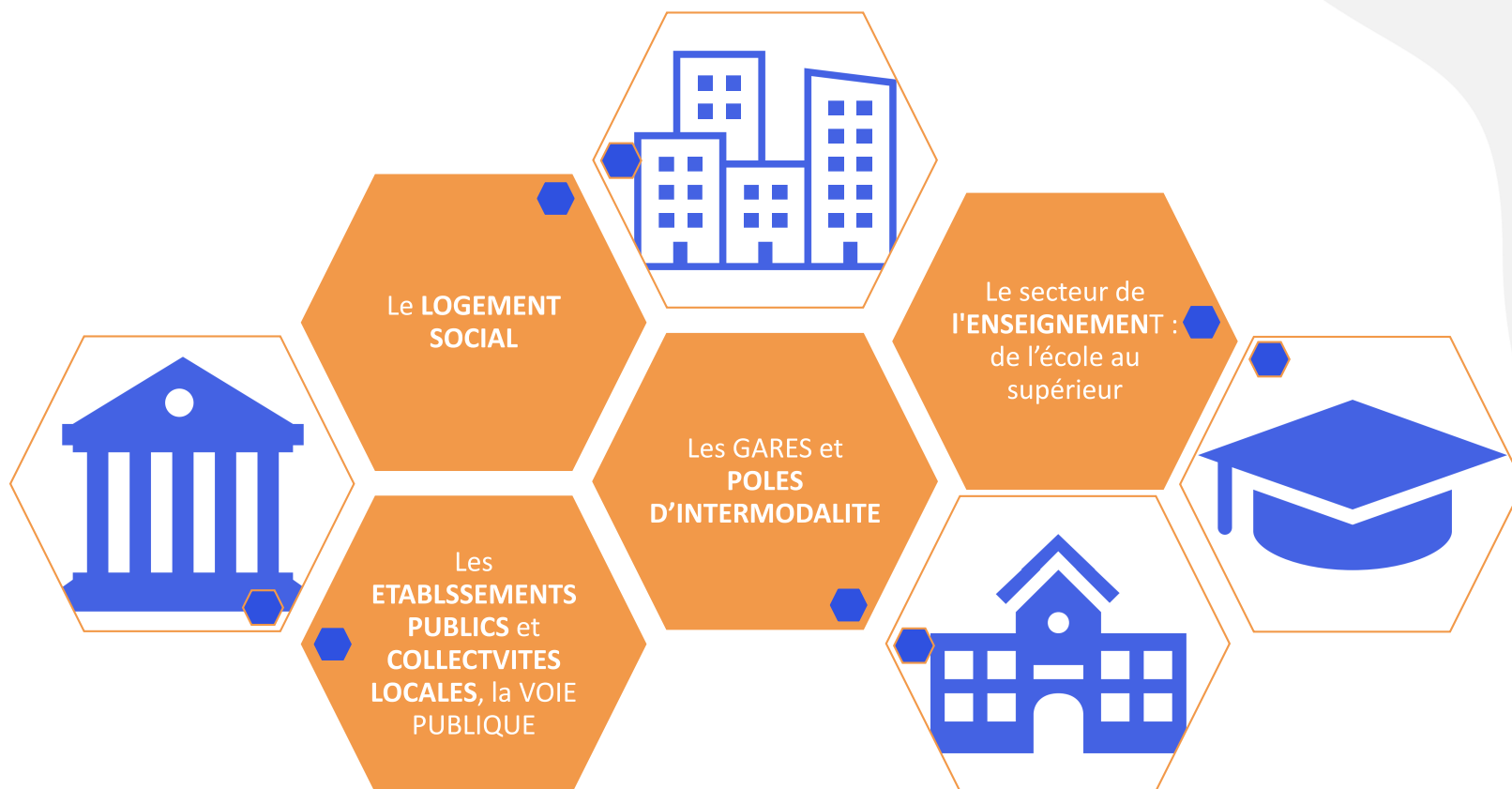
- Engagement des travaux **après le 9 février 2019** (signature devis ou lancement de marchés)
- Jusqu'au **12 novembre 2021** (date limite de transmission du dossier)



Financement

- 60 % => stationnement vélo (structures et attaches). Co-financement possible. Possibilité de déposer plusieurs projets. Pas d'emplacements min. ou max.
- 100 % => actions sensibilisation à l'éco- mobilité

Les cibles du programme



3 types d'abris éligibles - financement

Financement à hauteur de **60% de l'investissement HT** (matériel + pose)

Prime plafonnée pour chaque type d'abris



Abris préconstruits, autoportants, sécurisés installés en extérieur

Consigne sécurisée, collective ou individuelle
Prime max : **2 000 € HT** par place dans l'abri



Supports d'attaches vélos libres d'accès et couverts en extérieur

Abri ouvert
Prime max : **700 € HT** par place dans l'abri



Supports d'attaches vélos dans un local existant, couvert et sécurisé

Prime : **200 € HT** par place dans l'abri

Les services complémentaires sont pris en charge et entrent dans les plafonds de prime

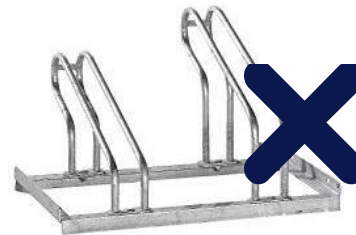
Liste de critères obligatoires

S'assurer que l'abri est facile d'utilisation pour les cyclistes

Attaches vélo






Permettent d'attacher la roue et le cadre à un point fixe
Sans devoir soulever le vélo si système à étage






Un **emplacement** = une place vélo
≠ Un **support** peut permettre de stationner **plusieurs vélos**

Critères obligatoires

Pour tous les abris

-  Système de rangement des vélos fixé au mur ou au sol
-  Espace couvert
-  Espace de stationnement vélo protégé des autres espaces (par une paroi ou un garde-corps de hauteur minimum de 1 mètre)

Consignes sécurisées et locaux existants

-  Accès sécurisé par badge, clé ou autre mode de contrôle
-  Respect des normes d'accessibilité PMR (accès, circulation dans le garage vélo, absence de marches / ressauts)
-  Espace éclairé (accès éclairé pour les abris ouverts)

Financement : que prend en charge le programme ?



- **Achat de l'abri**
- **Achat des arceaux,**
- **Livraison et pose** de l'abri et des arceaux,
- **L'électricité à l'intérieur de l'abri,**
- **Achat consigne : l'intégralité du kit,**
- Les **services complémentaires** : casiers, gonflage, réparation, supports de communication à l'intérieur de l'abri, bornes de recharge VAE
- Le **système de serrures.**



- Le **gros œuvre** nécessaire à la mise en place de l'abri (ex. : dalle béton)
- Les **travaux paysagers** (aplanir le sol, création d'un cheminement)
- Les **raccordements au réseau** (eau, électricité),
- Le **balisage** pour rejoindre l'abri
- Consignes sécurisées : **système de gestion de la solution.**

Volet accompagnement

Initiation au “savoir rouler”

Obligatoire pour les établissements scolaires
élémentaires (si association disponible)

Module de 8 heures

1 620,00 €



Crédits Photos : ProVélo91



Actions de sensibilisation à l'écomobilité

Optionnel pour les autres cibles / structures

12 heures d'actions de sensibilisation

990,00 €



BicyCode®



alveole

ROZO

Etat des lieux du programme en chiffres

Alvéole : **32 259** emplacements



Déclarés
9 970



en cours de réalisation
13 706



Payés
7 211

Plus d'informations sur www.programme-alveole.com

Prochains webinaires ALVEOLE :

8 juin 2021

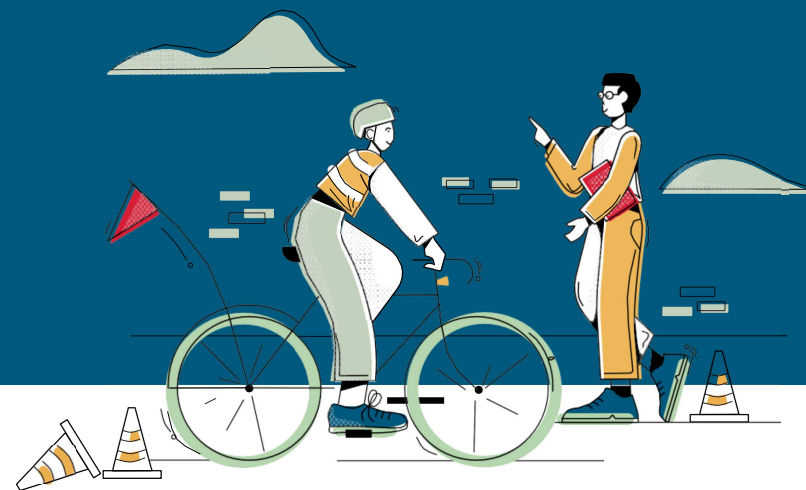
29 juin 2021

**Inscriptions sur le site du programme ALVEOLE, rubrique
« Actualités »**

Mail de contact : e.penisson@fub.fr

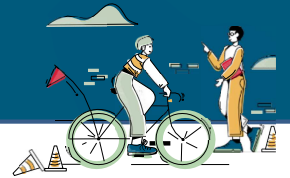


Soutenu par



Objectif Employeurs Pro-Vélo

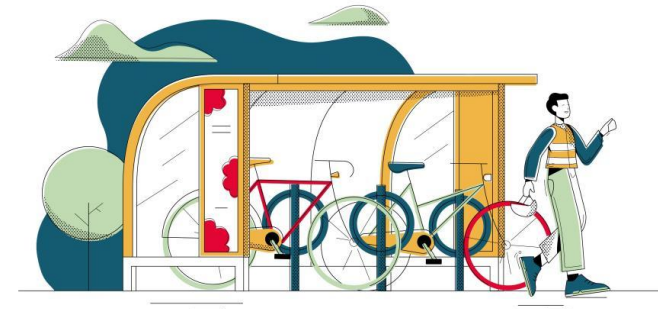


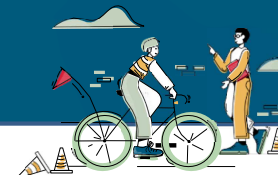


- Accompagner les **employeurs publics et privés** à développer une culture vélo
- Labelliser **Employeur Pro-Vélo** 4 500 établissements
- Co-financer **25 000 nouvelles places** de stationnement vélo

Calendrier :

- Disponibilité des stationnement vélo depuis le **25 mai 2021**
- Durée du programme jusqu'au 31 décembre 2023





1

Réalisation d'un autodiagnostic en ligne permettant d'analyser le niveau de maturité de la politique cyclable de l'établissement

2

Sur la base du résultat de l'autodiagnostic, orientation des actions vélo à mener lors d'une réunion de cadrage

3

Sélection des services et équipements dans le catalogue

4

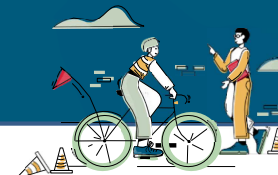
Réalisation et co-financement des prestations choisies

5

Audit de labellisation par un auditeur agréé

6

Accès à la communauté des employeurs Pro-Vélo pour les établissements labellisés



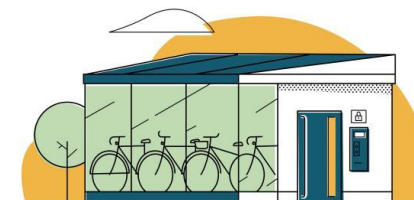
Porté par la FUB depuis 2019 avec l'appui technique de la FUB et le soutien d'Ekodev, Cyclez et Allianz France

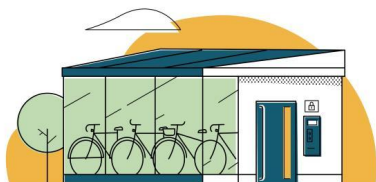


Critère obligatoire : mettre en place un stationnement vélo attache deux point et à moins de 50m de l'entreprise, pour les collaborateurs, visiteurs ou clients

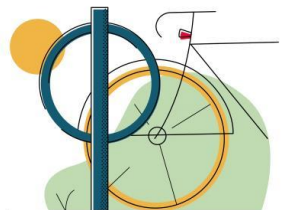
Autres critères de labellisation

- La gouvernance et la stratégie du plan vélo
- La communication mise en place par l'établissement sur la mobilité vélo
- Les services vélo proposés aux collaborateurs
- L'exhaustivité des mesures de prévention de risques d'accident à vélo
- Les équipements disponibles (vestiaires, casiers, etc.)

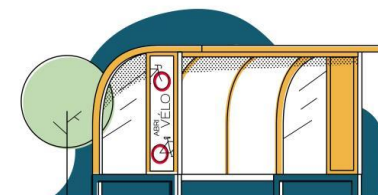




Consigne sécurisée



Arceaux vélo



Abris

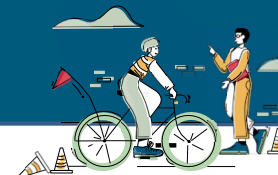


Equipements connexes

Conditionnés à la commande d'arceaux,
abris et/ou consigne sécurisée

NB: Prime porte sur montant total HT qui comprend aussi

- Etude faisabilité
- Personnalisation



Composé d'arceaux attache 2 points : l'arceau doit permettre la sécurisation du cycle en 2 points, il ne doit être fixé au sol et ne doit pas être démontable



Espace sécurisé ou surveillé : les dispositifs de stationnement doivent être installés dans un parc privé dont l'accès est restreint par badge ou clef



Espace confortable et fonctionnel : l'aménagement doit permettre une **circulation libre de tout obstacle** et supérieure à l'équivalent d'un vélo (1,20m). Un espace de dégagement du vélo est prévu. **Le vélo ne doit pas être porté** pour être rangé,



Espace abrité : dans les espaces extérieurs, le dispositif est abrité pour protéger les vélos et leurs utilisateurs de la pluie



Espace éclairé : le dispositif doit être suffisamment éclairé pour bien voir son vélo, s'équiper et manœuvrer en sécurité (dans les espaces extérieurs, un éclairage public ou collectif peut parfois suffire)



Espace proche de l'entrée du site : le stationnement vélo doit se trouver à **moins de 50 mètres** de l'entrée du lieu de travail,

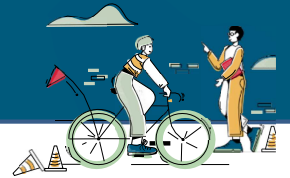


Espace protégé des véhicules motorisés et facilement accessible : le stationnement est implanté à l'écart du stationnement automobile, ou alors protégé par une paroi ou un garde-corps. Le stationnement vélo doit être accessible par ascenseur, de plain-pied ou par de faibles pentes. Il ne doit pas y avoir de portes ou de ressauts.



- Une prime globale entre 4 000 et 10 000€ selon la taille de votre organisation à utiliser pour 4 catégories de services dont stationnement vélo
- Une prise en charge partielle du montant total des travaux (% à venir)
- Des plafonds pour chaque type d'équipements (à venir)





Bénéficiaire

Le bénéficiaire émet une demande de devis **au fournisseur** sur la plateforme OEPV. Il a la possibilité de préciser sa demande dans un champ libre et d'envoyer une photo du site d'installation.

1

Le bénéficiaire reçoit une notification l'informant de la réception du devis et le valide.

3

Le bénéficiaire paye la facture du **fournisseur**. Il envoie des photos de l'installation à la FUB qui s'assure de sa conformité.

6

Le bénéficiaire reçoit sa prime une fois qu'il a fait la demande d'audit sur la plateforme

7

Le fournisseur conseille le bénéficiaire et s'assure du respect des critères de conformité.

2

Le fournisseur reçoit une notification l'informant qu'**un bénéficiaire** souhaite un devis. Il soumet son devis **au bénéficiaire** sur la plateforme OEPV.

4

Le fournisseur reçoit une notification l'informant que **le bénéficiaire** a validé le devis. Il lui précise les modalités d'installation.

5

Le stationnement vélo est installé chez **le bénéficiaire**. **Le fournisseur** s'assure que les critères de conformité sont bien respectés. Il lui envoie la facture.



Fournisseur

Rejoindre le programme
app-employeurprovelo.fr

Pour nous contacter :
contact@employeurprovelo.fr

